

België-Belgique
P.B.
GENT X
P708470

déposé: Gent X

bulletin trimestriel
janvier - février - mars 2008
éditeur responsable:
Secr. Féd.: Frank Moreels
Paardenmarkt 66
2000 Anvers 1



6 Logistics paradise?

"L'objectif est de construire un rapport de force qui doit permettre d'améliorer la situation des travailleurs logistiques"

4 bonnes raisons pour voter UBOT-FGTB (affiche encart)

21 Le plan de pension sectoriel autobus et autocars

FGTB UBOT
Ensemble, on est plus fort

visitez notre site web: www.ubot-fgtb.be

FGTB Union Belge des Ouvriers du Transport
ENROUTE

Editor: Frank Moreels - Photo: Delphine Boulleau - Design: UBOT-FGTB - Imprimé par UBOT-FGTB à Utrecht - 1000 exemplaires - UBOT-FGTB - Union Belge des Ouvriers du Transport

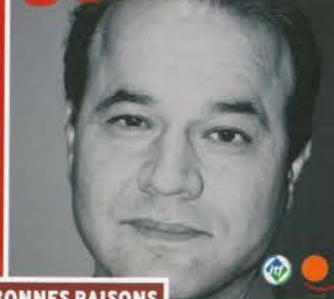
L'HEURE EST AU CHANGEMENT!

4 On the road to victory!



6 Logistics paradise?

FREE OSANLOO



14 Osanloo doit être libéré maintenant

Le ministre des Affaires étrangères répond à l'interpellation de l'UBOT!



4 bonnes raisons pour voter UBOT-FGTB



Le secteur a besoin d'un changement

Aux membres de l'UBOT qui douteraient encore de l'enjeu des élections sociales, je voudrais poser la question suivante : dans le secteur du transport et de la logistique, est-ce que l'heure n'est pas au changement ? Plus je prends la route, plus j'ai de contacts avec les chauffeurs de camion et de bus, avec le personnel de la logistique ou de l'assistance dans les aéroports, plus je les entends dire : Il faut que ça change, ça ne peut plus continuer ainsi ! Et le fond de leur pensée est toujours le même : ils veulent du respect !

Nos gens en ont marre d'exercer un métier dangereux et particulièrement stressant pour un salaire aussi modeste : "Nous travaillons dur et beaucoup, souvent en dehors des heures normales, sans être payés à l'avantage ... Et ce qui fait déborder le vase, c'est qu'à chaque accident de la route, à chaque retard à l'aéroport, les critiques fusent. Et dans la logistique, le stress est souvent insupportable !"

Vous avez sous les yeux l'avant-dernier numéro de notre magazine En Route avant les élections sociales. La campagne de l'UBOT bat son plein, tous les militants, tous nos collaborateurs s'activent dans le cadre de la campagne électorale : accueil des nouveaux candidats, constitution des listes, procédures devant les tribunaux du travail,... bref, tout le monde se bat et se démente.

L'UBOT, une organisation vivante !

Dans cette édition, vous trouverez un survol des nombreuses activités et réalisations de l'UBOT de ces derniers mois. Nous consacrons une attention particulière à notre Roadshow. Depuis des mois, notre bureau mobile sillonne le pays. Ce faisant, nous n'aids pas seulement nos membres, nous prenons

aussi le pouls de nos chauffeurs et de nos travailleurs logistiques.

Ces derniers mois, nous avons mené des actions réussies dans le secteur logistique et nous entendons bien étendre notre activité dans le secteur. Nous vous présentons donc nos nouveaux collaborateurs qui sont chargés de s'occuper spécifiquement du secteur de la logistique.

Vous trouverez également un compte rendu des nombreuses réunions de militants, de formation et d'intersyège organisées récemment par l'UBOT. A l'évidence, l'UBOT est une organisation bien vivante !

Au milieu vous trouverez de nouveau deux affiches de l'UBOT. Enlevez-les prudemment et affichez-les quelque part ... sur les panneaux d'affichage dans les entreprises, sur les panneaux d'information dans les restaurants routiers, ... du moment qu'elles soient bien visibles !

Libérez Osanloo

Dans nos éditions précédentes, nous avons déjà parlé d'Osanloo Mansour, un syndicaliste comme nous... qui a le malheur de vivre en Iran, pays où l'action syndicale est sanctionnée de peines d'emprisonnement. De concert avec l'ITF, son organisation internationale, l'UBOT exige la libération immédiate de ce syndicaliste iranien courageux. Nous avons interpellé à ce sujet le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht. Vous lirez sa réponse dans ce numéro.

Dans cette édition, nous publions également des nouvelles du secteur. Le fait le plus marquant dans le secteur des autobus est sans conteste le changement dans l'actionnariat d'EuroBus Holding. Nous vous donnons les informations et analysons l'opération.

Enfin, nous vous présentons les collaborateurs de l'UBOT. Des femmes et des hommes qui sont à votre service, jour après jour. Parfois avec vous pour renforcer un piquet de grève, parfois au bureau devant leur écran de visualisation ... Mais toujours prêts à vous aider.

Dans un seul but : gagner avec vous les élections sociales.

Frank Moreels,
Secrétaire fédéral.

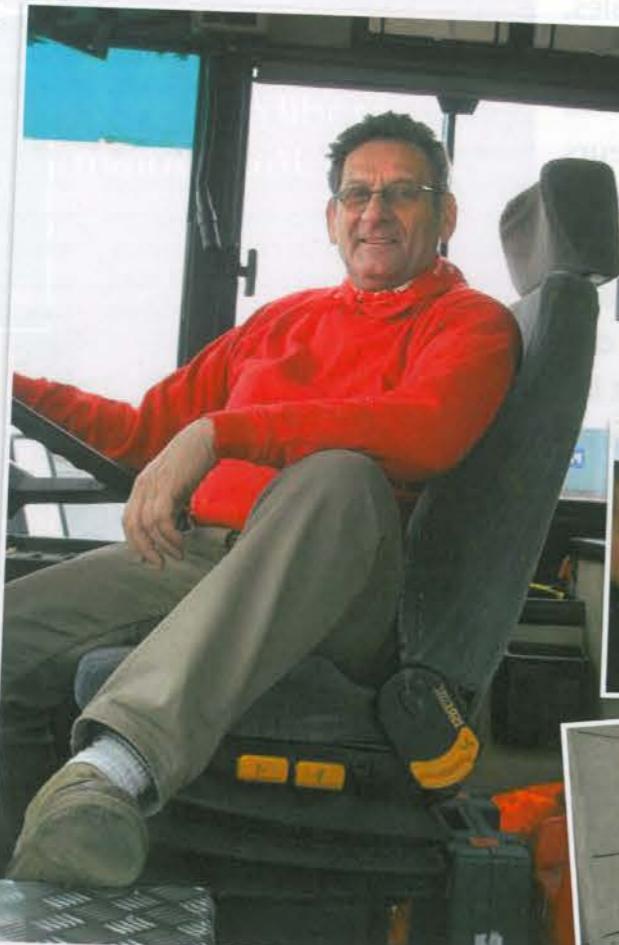
ON THE ROAD TO VICTORY! En route

Walter est un militant de la première heure. Après une longue carrière passée dans la section anversoise de l'UBOT, il aurait pu profiter d'un repos bien mérité. Mais Walter est resté militant et il n'a encore raté aucune sortie du bureau mobile de l'UBOT. Comme militant et volontaire, il ne conduit pas seulement le bus, il se plaît aussi à discuter avec les chauffeurs qui rendent visite au bureau mobile, autour d'une délicieuse tasse de café.

Walter aime l'agitation dans le bureau mobile: "Parfois nous avons des difficultés à suivre, tellement l'affluence est grande, certainement quand nous stationnons dans le port. Beaucoup de chauffeurs ont un peu de temps et viennent faire un petit saut pour poser les questions les plus diverses, parfois très compliquées, parfois très simples".

Il se rappelle encore fort bien le jeune chauffeur hollandais venu chercher quelque consolation autour d'un petit café: "Ce midi, nous avons eu la visite d'un chauffeur hollandais. Un novice à vrai dire, il ne travaillait dans le transport que depuis trois mois. Sa carrière avait pris un tournant important car auparavant il avait travaillé comme infirmier. Mais il ne supportait plus le stress et avait choisi d'aller travailler comme chauffeur de camion pour une firme belge. En ce qui concerne les conditions de salaire et de travail, il ne pouvait pas dire grand-chose. Oui, le salaire n'était pas très brillant, mais grâce aux heures qu'il effectuait, il arrivait à compenser ce manque. Ce qui l'a frappé chez ses collègues routiers, c'est qu'ils sont si aimables et toujours prêts à aider. Si on ne sait pas très bien où se situe la prochaine destination, ils n'hésitent pas à vous guider avec leur camion. Voilà ce qui s'appelle une vraie collégialité!"

Ce qui frappe, c'est la spontanéité des visiteurs. Beaucoup viennent demander par curiosité ce que nous venons faire. Une minorité demande si nous allons faire grève. Notre réponse est immédiate: mais non, nous sommes là pour travailler, pour répondre aux questions qui tracassent les chauffeurs. Heureusement, nous pouvons compter sur nos militants, les "Walters" de ce monde,



"Parfois nous avons des difficultés à suivre, tellement l'affluence est grande, certainement quand nous stationnons dans le port. Beaucoup de chauffeurs ont un peu de temps et viennent faire un petit saut pour poser les questions les plus diverses, parfois très compliquées, parfois très simples".

TO VICTORY!



CHAUFFEURS DE BUS ET DE CAMION

VOUS RECEVREZ LA VISITE DE LA **FGTB UBOT!**

Comme chauffeur, vous faites de LONGUES JOURNEES, à des moments impossibles. Vous n'avez guère l'occasion de consulter votre syndicat. C'est pourquoi, l'**UBOT-FGTB** vient à votre rencontre. Dans notre bureau mobile, vous pourrez poser des questions concernant les TEMPS DE CONDUITE ET DE REPOS, LES HEURES SUP, VOTRE SALAIRE... ou simplement discuter avec nous autour d'une tasse de café.

OÙ POURREZ-VOUS NOUS TROUVER DANS LES MOIS À VENIR ?

Voici les endroits où vous trouverez notre bureau mobile qui sera ouvert de 11h à 18h.
JEUDI 06 MARS 2008 : Gand Skaldenpark
LUNDI 10 MARS 2008 : LAR Rekkem
MARDI 11/MERCRIDI 12 MARS 2008 : Z.I. Houdeng Goegnies
JEUDI 13 MARS 2008 : Liège Zoning Logistics
LUNDI 17/MARDI 18 MARS 2008 : Bruxelles - Brucargo
JEUDI 20 MARS 2008 : Z.I. Liège Millemort
MERCREDI 26 MARS 2008 : Anvers Rive Droite Quai 702
JEUDI 27 MARS 2008 : Anvers Rive Gauche Deurganckdok
MARDI 08 AVRIL 2008 : Gand Skaldenpark
MERCREDI 09 AVRIL 2008 : Anvers Rive Droite Quai 702
JEUDI 10 AVRIL 2008 : Anvers Rive Gauche Deurganckdok
LUNDI 14/MARDI 15 AVRIL 2008 : Bruxelles - Brucargo
LUNDI 21 AVRIL 2008 : LAR Rekkem
MARDI 22 AVRIL 2008 : Kempen
MERCREDI 23 AVRIL 2008 : Malines
JEUDI 24 AVRIL 2008 : Eupen
VENDREDI 25 AVRIL 2008 : Grâce-Hollogne
LUNDI 28 AVRIL 2008 : Anvers
LUNDI 05 MAI 2008 : Gand Skaldenpark
MARDI 06 MAI 2008 : Bruxelles - Brucargo
MERCREDI 07 MAI 2008 : Limbourg
JEUDI 08 MAI 2008 : Zeebruges Zone de transport
MARDI 13 MAI 2008 : Z.I. Limbourg
JEUDI 15 MAI 2008 : Limbourg
LUNDI 19 MAI 2008 : LAR Rekkem
LUNDI 02/MARDI 3 JUIN 2008 : La Flandre Orientale
MERCREDI 04 JUIN 2008 : Anvers Rive Droite Quai 702
JEUDI 05 JUIN 2008 : Anvers Rive Gauche Deurganckdok
LUNDI 16 JUIN 2008 : LAR Rekkem
JEUDI 19 JUIN 2008 : Liège Zoning Logistics

POUR PLUS DE DÉTAILS QUANT AU LIEU D'ARRÊT DU ROADSHOW,
CONTACTEZ LE SECRÉTAIRE FÉDÉRAL UBOT Transport Routier & Logistique.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LE ROADSHOW DE L'UBOT :
APPElez L'UBOT - TRANSPORT ROUTIER & LOGISTIQUE AU N° 03/224 34 34 OU ENVOYEz UN MAIL À VERONIQUE.DE.ROECK@BTB-ABVV.BE
WWW.UBOT-FGTB.BE



LA LOGISTIQUE : LE PARADIS OU L'ENFER ?

En route

Les travailleurs de la logistique seront sans aucun doute surpris d'entendre que leur secteur est considéré comme étant un «paradis». C'est pourtant ce que nous pouvons lire dans une étude récente de la Banque nationale de Belgique consacrée au secteur logistique. La logistique prend d'ailleurs une part de plus en plus grande dans l'accroissement de la prospérité dans notre pays.

Les chiffres démontrent l'expansion du secteur logistique :

- La Belgique occupe la 12e place dans le hit-parade mondial du développement des activités logistiques.
- Le secteur représente environ 130.000 emplois, nombre qui ne cesse de croître d'année en année.

Sachant que la Flandre est déjà très active dans le secteur logistique (notamment sous l'influence des activités portuaires) et que le secteur logistique occupe une place très importante en Wallonie dans le plan Marshall, il est clair que le secteur ne sera pas un phénomène passager et éphémère, qu'il continuera à jouer un rôle de premier plan dans

l'économie du pays. La situation stratégique de la Belgique et les efforts réalisés dans le domaine de la formation et de l'écolage, portent enfin leurs fruits.

L'année dernière, le ministre Vanvelthoven a regroupé les entreprises logistiques dans une seule commission paritaire, la 140, au sein de laquelle notre Centrale défend les intérêts des ouvriers. Voilà une série de raisons qui incitent l'UBOT à s'occuper intensivement de la logistique. Et il y a du pain sur la planche, comme le montre le tableau sur les salaires payés dans le secteur. Heureusement, grâce aux actions menées par l'UBOT dans différentes entreprises logistiques, nous avons déjà

réussi à améliorer la situation, à augmenter le pouvoir d'achat des ouvriers et à améliorer les conditions de travail.

L'UBOT investit dans le secteur logistique !

En raison de l'importance croissante de la logistique et de l'important travail syndical qui reste à accomplir dans le secteur, l'UBOT a décidé d'investir dans l'action syndicale dans ce secteur. Ivan Victor, Président de l'UBOT : "Comme Centrale professionnelle, nous ne pouvons pas nous permettre le luxe de sous-estimer l'importance du secteur. C'est un secteur en pleine expansion, mais cette expansion se fait sur le dos des travailleurs. Les grandes entreprises logistiques multinationales réalisent des bénéfices énormes, mais souvent à coup de mauvaises conditions de travail, de stress, de bas salaires, d'insécurité au travail... pour les travailleurs. Si nous voulons que les collaborateurs logistiques reçoivent leur part du gâteau, nous devons nous atteler à la tâche syndicale et nous retrousser les manches. Par conséquent, l'UBOT prend ses responsabilités en engageant des propagandistes chargés de s'occuper spécialement du secteur logistique."

Une nouvelle équipe de propagandistes pour le secteur

Sous la houlette de Frank Moreels, secrétaire fédéral de l'UBOT Transport routier & Logistique, trois propagandistes supplémentaires viendront renforcer nos sections régionales. Michel Dillies couvrira les régionales de Tournai, Mons, Nivelles, Mouscron, Charleroi,... Annita Vandenbussche vient renforcer les sections de Flandre occidentale tandis que Tom Peeters couvrira les régionales d'Anvers et du Limbourg. Frank Moreels déborde

Salaires personnel non-roulant - C.P. 140.04/09

Le protocole d'accord prévoit une augmentation de 1% à partir du 01.01.2008.

Classe	Fonction	Salaire horaire en € 38 h/semaine	Salaire horaire en € 39 h/semaine avec 6 jours de compensation payés
Classe 1	Magasinier type 1 Technicien de surface Magasinier type 2	9,9227	9,6682
Classe 2	Magasinier type 3 Magasinier type 5 Homme à tout faire (H/F)	10,3833	10,1170
Classe 3	Magasinier type 4 Magasinier type 6 Magasinier type 7	10,6560	10,3827
Classe 4	Magasinier type 8 Fonction de supervision magasin type 1	10,9282	10,6479
Classe 5	Fonction de supervision magasin type 2 Contrôleur de qualité	11,2009	10,9136
Classe 6	Fonction de supervision magasin type 3	11,4321	11,1389
Classe 8	Fonction de supervision magasin type 4	11,6634	11,3643

La prime d'équipe (h avant 07h00 ou après 19h00 et conditions supplémentaires) est de 7,50% du salaire horaire barème.

La prime de nuit (h entre 20h00 et 06h00 et conditions supplémentaires) est de 12,50 % du salaire horaire barème.

La prime de nuit et la prime d'équipe ne peuvent pas être cumulées.



PRETS A SE BATTRE

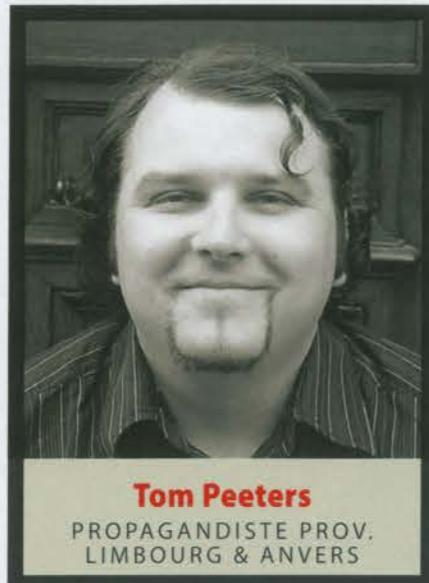
d'enthousiasme pour accueillir et encadrer ces nouveaux collaborateurs : "Cette équipe viendra renforcer et soutenir les secrétariats existants. Notre service aux travailleurs logistiques et notre présence sur le terrain ne peuvent que se développer. L'objectif est en effet de construire dans le secteur un rapport de force qui doit permettre d'améliorer la situation des travailleurs logistiques".

LA NOUVELLE ÉQUIPE DE PROPAGANDISTES



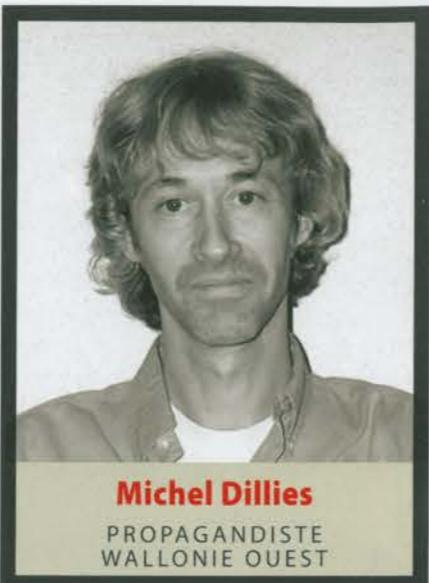
Anita Vandenbussche

PROPAGANDISTE
PROV. FLANDRE OCCIDENTALE



Tom Peeters

PROPAGANDISTE PROV.
LIMBOURG & ANVERS



Michel Dillies

PROPAGANDISTE
WALLONIE OUEST

Anita Vandenbussche, née à Ypres, habite à Roulers. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle travaille à temps plein comme propagandiste de l'UBOT – Transport routier, et ce pour toute la province de Flandre occidentale.

« Mon premier objectif, c'est évidemment de voir où sont situées les entreprises logistiques dans la province et donc de les répertorier. Forte de ces données, je veux renforcer pas à pas nos services et notre activité syndicale dans le secteur logistique afin de nous profiler comme une organisation syndicale forte et unie dans le secteur.

L'extension de nos services se fera dans le cadre de visites dans les différents zonings industriels et dans les différentes entreprises qui sont actives dans le secteur de la logistique en Flandre occidentale. Mon objectif est d'informer les travailleurs au sujet du fait que pour toutes leurs questions et tous leurs problèmes, ils peuvent s'adresser à l'UBOT-FGTB, section Transport & Logistique. Actuellement, nos membres peuvent déjà s'adresser à nos bureaux de Roulers, Zeebrugge et Ostende, mais aussi à nos permanences à Courtrai et à Ypres. Dans un proche avenir, nous avons l'intention d'étendre nos services à d'autres endroits dans la province en organisant des permanences supplémentaires, en premier lieu dans le Westhoek (région de Furnes, Dixmude et Ypres). D'autre part, en utilisant notre bureau mobile à des intervalles réguliers dans les zonings à forte concentration d'entreprises logistiques, nous pourrons nous profiler encore plus fort comme UBOT-FGTB.

Ma longue expérience au sein de notre mouvement syndical m'aidera certainement à relever ce défi à 100%. »

32 ans. Ce fils de la Campine est né un 14 juin, le même jour que Che Guevara. Il était donc inscrit dans les étoiles que tôt ou tard, il allait s'engager dans le combat pour l'amélioration des conditions de salaire et de travail, pour une société plus humaine qui n'oppose pas les uns aux autres mais qui redistribue les richesses produites dans le pays entre tous les citoyens.

« La FGTB a toujours défendu le sort des faibles et des plus démunis et a obtenu des résultats impressionnantes, mais il est toujours possible de faire mieux. Tous les travailleurs ressentent que la vie devient plus chère, que l'acquisition d'un logement devient peu à peu inabordable, même pour les ménages à deux revenus, et que les salaires n'ont pas suivi cette évolution », constate Tom.

« Dans notre secteur également, la situation devient peu à peu dramatique, » dit-il, « car dès qu'il y a des embouteillages ou des bouchons, les chauffeurs sont montrés du doigt, alors que personne ne s'interroge sur la manière dont tous ces produits délicieux sont acheminés dans les grands magasins, avec l'explosion du nombre de voitures d'entreprise, le manque de transports publics, la situation dramatique sur les routes. Et nous ne parlons même pas de la logistique, secteur dans lequel le stress est souvent insupportable ! Une chose est certaine, dans le secteur, il reste beaucoup de travail à faire ! »

Tom a rejoint l'équipe logistique de l'UBOT en février et son terrain d'action s'étendra principalement sur les provinces d'Anvers et du Limbourg.

« Depuis le début de cette année, j'ai rejoint la grande famille « UBOT ». Plus précisément, j'ai été engagé en qualité de propagandiste pour étoffer l'équipe déjà active en Hainaut. Je serai entre autre présent dans la région de Mouscron, mais également sur tout le territoire de la province pour les matières touchant au secteur de la logistique.

Durant plus de 15 ans, j'ai exercé la fonction d'employé « agent-payeur » au service chômage de la Régionale FGTB de Mouscron. Grâce à cette longue expérience, j'ai pu acquérir une bonne maîtrise dans la manière d'accueillir les affiliés et de les renseigner. Après toutes ces années, j'aspire à de nouveaux défis, à la découverte d'autres facettes du travail syndical. L'UBOT m'en a offert l'opportunité et, avec volonté et enthousiasme, je veillerai à répondre aux exigences qu'implique ma nouvelle fonction.

Avec l'appui des délégués, un premier objectif sera certainement d'accroître notre nombre d'affiliés au sein du secteur de la logistique, et ainsi d'augmenter encore le poids de l'UBOT dans ces entreprises. D'autre part, une autre mission essentielle consistera bien sûr à fournir à nos militants toute l'information utile pour mener à bien le difficile travail de délégué syndical. »

Si le résultat des élections dépendait de l'enthousiasme des candidats, nous pourrions dormir sur les deux oreilles. Mais nous ne comptons pas le faire. Chacun est prêt pour la campagne et aussi pour l'après-campagne.

Notre secrétaire fédéral, Frank Moreels, avait tenu à être de la partie.

Ce fut apparemment la bonne formule puisque plus de 100 militants étaient présents. On a passé en revue les principales dates des élections sociales, expliqué plus en détail les procédures et souligné l'importance de la formation syndicale. Ce dernier volet a été exposé par le formateur du Brabant flamand, notre camarade Karel Verschooten. Peter d'Aviapartner chantait les louanges de ses militants : « Les militants sont le cœur battant de l'action syndicale. Si vous voulez vous prouver dans l'entreprise, veillez à avoir une activité syndicale bien organisée, l'employeur sera beaucoup plus enclin à écouter tous vos arguments. »

Faycal de Flightcare a souligné l'importance de se soutenir mutuellement entre délégués de la même entreprise : « Si vous êtes divisés au sein de votre groupe, il n'y en a qu'un qui en profite et en tire un avantage : l'employeur. » Hicham de DHL Aviation avait un message

important à communiquer aux nouveaux : « Je me souviens du jour de mon élection, convaincu que maintenant, je devais foncer. À ma première intervention, j'ai gueulé car je croyais que les choses devaient être dites très clairement. Le résultat n'était pas celui que j'avais souhaité. Mais c'est en forgeant qu'on devient forgeron. N'ayez surtout pas peur, n'évitez pas la confrontation, mais traitez tout le monde avec respect et restez poli. Utilisez le soutien que vous aurez de votre syndicat. »

Pour clôturer la réunion, notre secrétaire de l'UBOT Bruxelles – Brabant flamand, Sandra Langenus, tenait à remercier et fêter tout spécialement un délégué qui au cours des quatre dernières années n'avait pas eu la tâche facile dans son entreprise, mais qui a continué à trouver le courage de persévérer. Une personne sur qui l'UBOT a toujours pu compter, en qui l'UBOT a toujours pu faire confiance. Un délégué qui a toujours fait primer le collectif sur l'individuel. Roger Colin, qui a reçu le prix de « délégué de l'année 2007 ».

Après cette assemblée de militants, rien que des visages contents et rayonnants. Les militants, qui ont tous vraiment apprécié cette initiative, sont rentrés à la maison avec la ferme conviction que nous devons et que nous allons gagner les élections sociales de 2008.

RASSEMBLEMENT AU LIMBOURG

Une cinquantaine de militants limbourgeois se sont réunis le 28 janvier 2008 pour discuter une deuxième fois de la campagne « élections sociales » de l'UBOT.

Si le résultat des élections dépendait de l'enthousiasme des candidats, nous pourrions dormir sur les deux oreilles. Mais nous ne comptons pas le faire. Chacun est prêt pour la campagne et aussi pour l'après-campagne.

Notre secrétaire régional, Eddy Graller, est

un homme content : « Outre les anciens, j'ai distingué aussi de nombreux nouveaux visages, ce qui prouve que l'UBOT attire des candidats jeunes et nouveaux. Ça fait du bien au cœur et ça démontre que les travailleurs dans les entreprises apprécient les efforts accomplis par l'UBOT. »

L'UBOT ACTIVE EN WALLONIE

Formation des militants en Hainaut

En date du 13 décembre 2007, les militants UBOT de la province du Hainaut avaient été conviés à participer à une formation syndicale ayant pour thème générique les élections sociales, les tenants et aboutissants, la méthode de recrutement, comment vendre notre organisation aux indécis, etc...

38 militants ont pris part à nos travaux et à l'issue de la journée il sont sortis avec un même leitmotiv : "Nous allons gagner les élections !!!" Vu la motivation des uns et des autres, il est évident que cette pensée ne pourra qu'être couronnée de succès.



Militants liégeois présents

Vendredi, le 18 janvier 2008, en soirée, l'UBOT de Liège a réuni ses militants pour une séance d'information concernant les prochaines élections sociales, 40 personnes présentes.

Le Président, Ivan Victor, ainsi que le Secrétaire fédéral, Frank Moreels, étaient présents.

Après une courte intervention de la Secrétaire régionale, Frida Kaulen, pour présenter le Secrétariat fédéral et pour expliquer aux participants le déroulement de la soirée, la parole a été passée à notre Président.

Ivan Victor a fait le point concernant la situation de l'UBOT en région wallonne. Ainsi, il a accentué les importants efforts faits par la Centrale pour réaliser un plus grand effectif en personnel sur le terrain dans le cadre de l'extension dans la logistique. Il a aussi expliqué que des formations étaient possibles à la demande. Ensuite il a passé la parole à Frank Moreels.

Celui-ci a expliqué aux militants l'importance de gagner les élections sociales car nous devons établir un nouveau rapport de force vis-à-vis de la CSC et vis-à-vis des patrons.

Il a aussi expliqué les différentes choses qui avaient changé depuis le dernier congrès statutaire.

La parole a ensuite été passée à l'assemblée pour un jeu de questions-réponses.

Tout cela s'est déroulé dans une ambiance de franche camaraderie et la soirée s'est poursuivie autour d'un verre et d'un sandwich.

Un nouveau rendez-vous est déjà fixé pour le mois d'avril 2008.

REGARDER AU-DELA DU MUR DE L'ENTREPRISE

Rencontre belgo-hollandaise

Quelque 35 militants syndicaux belges et hollandais se sont rencontrés le week-end du 1 et 2 décembre 2007. Signalons que nos amis néerlandais de la FNV appellent leurs militants des «cadres».

Même si le premier contact était quelque peu difficile et réservé, la glace fut rapidement rompue. Ce fut dès lors un week-end de formation très enrichissant au cours duquel les militants des deux pays ont eu l'occasion d'échanger de nombreuses expériences. Comment les syndicats belges et hollandais gèrent-ils le problème des temps de conduite et de repos ? Et qu'en pensent les chauffeurs eux-mêmes ? Où se situent les principales différences entre les deux pays en matière de salaire et de conditions de travail ? Voilà des questions qui ont donné lieu à des discussions intéressantes et instructives. Il a même été convenu d'organiser une action syndicale commune l'an prochain.

Les participants de l'UBOT sont rentrés motivés de ce week-end de formation. Dennis Janssens, militant de la section d'Anvers : "Voilà une initiative qui mérite un suivi. Ce genre de contact avec les militants d'un syndicat étranger est extrêmement instructif. Peut-être

que cette initiative devrait être étendue à d'autres syndicats étrangers, cela ne peut que rendre les discussions plus intéressantes encore".



Intersiège de Supertransport

Les militants de «Supertransport» se sont réunis en intersiège le 28 janvier 2008. Aussi bien les camarades wallons que les camarades flamands étaient présents. Trois thèmes ont été abordés : la négociation d'un accord social au niveau de l'entreprise, le recours à des chauffeurs étrangers et la préparation des élections sociales.

La négociation de l'accord social est arrivée à un stade final. Grâce aux délégués, une série de points inacceptables ont déjà été balayés de la table. Ainsi, le nouveau système GPS qui a été introduit ne pourra être utilisé sous aucun prétexte pour calculer les salaires ou les prestations. D'autre part, un système de sanctions proposé par la direction a été refusé clair et net. Il reste encore à amender les propositions patronales qui visent à changer le mode de paiement des chauffeurs et qui, si elles étaient maintenues telles quelles, impliqueraient une perte sérieuse pour les chauffeurs.

Plusieurs délégués dénoncent le recours par la firme à des chauffeurs étrangers. En principe, nous n'avons pas d'objection à ce que des entreprises occupent des travailleurs étrangers. Mais ces chauffeurs travaillent aux conditions en vigueur en Europe de l'Est (qui sont largement inférieures aux nôtres) et ont des problèmes avec la réglementation qu'ils maîtrisent parfois insuffisamment. Dumping social ? L'employeur affirme qu'il respecte la législation. L'UBOT n'en est pas convaincu et creusera ce dossier. Affaire à suivre donc ! Dans une ambiance de bonne camaraderie, une série de dispositions ont été convenues en vue des élections sociales de mai dans l'entreprise. A en voir le nombre de candidats qui se sont déjà manifestés, il ne fait aucun doute que nous marquerons des points à l'occasion de ces élections !

Intersiège de Van Gansewinkel

Le 17 décembre 2007, les militants de l'UBOT de la firme Van Gansewinkel se sont réunis pour discuter d'un certain nombre de problèmes existant dans l'entreprise et décider d'une série de modalités en vue des élections sociales de mai 2008. Des militants de la province du Hainaut et de la province d'Anvers étaient présents. Les camarades de la Flandre occidentale avaient été empêchés de participer à la réunion à la suite de problèmes sur la route dus à un grave accident.

Les militants présents ont discuté des problèmes que soulève le passage de certains groupes de personnel de la commission paritaire 140 à la commission paritaire 121. La conclusion était qu'il n'y a aucune raison d'être euphorique à propos de ce changement de commission paritaire. A première vue, elle implique une amélioration (cf. certains compléments ou primes), mais le paquet salarial global reste le même. Des négociations sont en cours au sujet d'un accord d'entreprise, mais apparemment la communication interne à ce sujet laisse fort à désirer. Ce point sera corrigé. L'organisation de réunions intersièges à des intervalles plus réguliers devrait offrir une solution à ce problème.

En ce qui concerne les élections sociales, un accord d'entreprise prévoit que des élections seront organisées pour un seul conseil d'entreprise commun à tout le pays et pour trois comités de prévention et de protection (Wallonie, Centre/Est et Ouest). Avec la Centrale Générale, l'UBOT travaille à la constitution des listes. Les candidats éventuels pour l'UBOT sont priés de se manifester auprès de leur secrétaire régional UBOT.

DHL- Exel Solutions - Opglabbeek

Le vendredi 18 janvier 2008, une grève spontanée s'est déclenchée chez DHL-Exel Solutions à Opglabbeek. A la base de cette action se trouvait la carence de la direction : elle avait omis d'octroyer les chèques repas, mesure convenue au mois de décembre, et n'avait pas payé les salaires à temps.

L'incendie violent qui venait de frapper les usines Ford touchait maintenant également Opglabbeek ! Les négociations ont commencé le lundi 21 janvier, sans résultat immédiat. Mais les travailleurs étaient décidés à obtenir gain de cause. Il fut fait appel à un conciliateur et le mardi 22 janvier, un projet d'accord a pu être réalisé sous la présidence de celui-ci. L'accord fut approuvé par les travailleurs qui ont ensuite repris le travail. L'accord prévoit l'octroi de chèques repas à partir du 1er janvier 2008, le paiement d'une prime nette unique de 400 euros et la création de groupes de travail chargés d'examiner les problèmes existant sur le site d'Opglabbeek et l'harmonisation des conditions de salaire et de travail entre toutes les entreprises Exel. Carine Vrancken, Remo Di Quinzo et Dany Vandersteegen ont fourni avec leurs collègues travailleurs un travail exemplaire pour obtenir ce beau résultat. Chapeau !



POWER TOOLS Hoeselt

une CCT d'entreprise honorable, grâce à nos militants !

Il y a quelques semaines, les délégués de l'UBOT-FGTB avaient demandé à la direction de la firme Power Tools à Hoeselt – une entreprise logistique – d'améliorer les conditions de salaire et de travail au niveau de l'entreprise. La première réaction de la direction avait été plutôt négative. Après un court arrêt du travail, la direction avait accepté la négociation.

Ces négociations ont été extrêmement laborieuses mais grâce à la ténacité de nos militants Kurt Hermans, Marie-Elyse Loyens et Erwin Meers, nous sommes parvenus à conclure une convention d'entreprise qui a été signée fin décembre 2007. Le projet de convention négocié a été soumis au vote des membres qui ont approuvé la propo-

sition par une majorité de 72% des voix. La nouvelle convention prévoit notamment l'introduction de titres repas ainsi qu'une série de modalités en matière de durée de travail hebdomadaire et de flexibilité. Signons que l'octroi de titres repas impliquera une augmentation sensible du revenu, avancée importante en ces temps de baisse du pouvoir d'achat ! Nos militants ont fait preuve d'une détermination exemplaire. Avec tous les moyens qui étaient à leur disposition, Kurt, Marie-Elyse et Erwin ont remué ciel et terre pour pouvoir présenter ce beau résultat à leurs collègues travailleurs. Félicitations !

NOUVELLES RÈGLES POUR LES DISQUES DE TACHYGRAPHE

Tachygraphe analogique ou numérique

Depuis le 1er janvier 2008, le conducteur d'un véhicule équipé d'un **appareil de contrôle analogique** doit toujours être en mesure de présenter le disque du tachygraphe de la journée en cours, les disques des 28 jours calendrier précédents ainsi que les informations enregistrées manuellement pendant cette période. S'il a utilisé auparavant un tachygraphe numérique ou digital, il doit également avoir la carte de conducteur sur lui.

Les chauffeurs qui conduisent un véhicule équipé d'un **tachygraphe numérique** doivent

être en mesure de présenter leur carte de conducteur. Si le chauffeur a utilisé auparavant un tachygraphe analogique, il doit également être en mesure de présenter les disques utilisés au cours de la période de 28 jours précédent le jour en cours.

Si vous roulez avec un véhicule équipé d'un tachygraphe numérique et que votre carte de conducteur a été perdue, volée ou endommagée, vous devez toujours avoir sur vous les **sorties imprimées de la carte** du jour en cours ainsi que des 28 jours précédant le jour en cours.

Transports réguliers et transports réguliers spécialisés

Depuis le 1er janvier 2008, les véhicules assurant des transports réguliers et des transports réguliers spécialisés sur des trajets de plus de 50 kilomètres doivent également être équipés d'un tachygraphe en vertu du Règlement européen 561/2006 relatif aux temps de conduite et de repos. Les véhicules mis en circulation avant le 5 août 2005 peuvent encore être équipés d'un tachygraphe analogique. Les véhicules mis en circulation après cette date doivent être équipés obligatoirement d'un tachygraphe numérique

INTERDICTION DE DÉPASSEMENT POUR LES VÉHICULES ET LES TRAINS DE VÉHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES

L'arrêté royal instaurant une interdiction de dépassement pour véhicules et trains de véhicules affectés au transport de choses dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 tonnes hors agglomération, sur les voies publiques dont la chaussée comporte deux bandes de circulation dans la direction suivie, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique ?

L'interdiction de dépasser est uniquement d'application au transport de marchandises et non pas au transport de personnes (autobus et autocars). L'interdiction de dépasser s'applique aux conducteurs de véhicules utilisés pour le transport des marchandises, dont la masse maximale autorisée est supérieure à 3,5 tonnes. Pour les trains de véhicules, la masse maximale autorisée du véhicule tracteur doit être ajoutée à celle de la remorque. L'interdiction de dépassement peut donc être d'application également à un véhicule tout-terrain lourd qui tire une remorque et transporte des marchandises.

Où l'interdiction est-elle d'application ?

L'interdiction de dépasser est d'application sur les voies publiques dont la chaussée comporte deux bandes de circulation dans la direction suivie.

Elle n'est pas d'application en cas de dépassement de véhicules qui utilisent une bande de circulation réservée aux véhicules lents, ni à l'égard des tracteurs agricoles.

Panneaux de signalisation



Le signal F107 indique spécifiquement que le dépassement par la gauche est autorisé pour les véhicules avec une masse maximale autorisée supérieure à 3,5 tonnes qui sont utilisés pour le transport de marchandises, et ce à partir du signal F107 jusqu'au signal F109 qui marque la fin de l'autorisation de dépassement. Parfois, le signal F107 prévoit une période limitée pendant laquelle le dépassement est autorisé, par exemple entre 19 heures du soir et 6 heures du matin.

Attention !

Malgré le signal F107 qui autorise le dépassement, l'interdiction de dépassement reste d'application en cas de précipitations sur les autoroutes et routes pour automobiles ou routes à 4 bandes au minimum, avec ou sans séparation, pour les conducteurs de véhicules et trains de véhicules ayant une masse maximale autorisée supérieure à 7,5 tonnes.

Que pensent nos chauffeurs de cette interdiction générale de dépassement ?

Pendant notre Roadshow, nous avons eu l'occasion de discuter avec beaucoup de chauffeurs de cette interdiction de dépassement. La tendance générale est la suivante : cette nouvelle interdiction ne fait qu'augmenter le confusion et ajouter à l'agacement ! Le chauffeur doit faire constamment attention quand il roule et ces derniers temps, toute une série de nouvelles règles ont été introduites. Si par hasard on est derrière un collègue qui ne fait que 70 km à l'heure, on a vraiment de la chance, ah oui, la seule chose à faire, c'est de rester sagement les uns derrière les autres. Avec un peu de chance et de patience, on rencontrera peut-être assez rapidement le nouveau signal F107, et on pourra enfin doubler. Cette nouvelle interdiction crée un convoi interminable de camions sur la bande de droite. Va-t-elle améliorer la sécurité routière ou réduire les files ? Aucune étude ne le démontre. Et les chauffeurs étrangers ? Ils perdront complètement le nord dès qu'ils pénétreront sur le territoire belge. Ils sont déjà confrontés aujourd'hui à toute une panoplie de panneaux de signalisation, avec autant d'exceptions. Résultat des courses : de nombreux chauffeurs étrangers continuent de dépasser, temps plus vieux ou pas, qu'il y ait deux, trois ou quatre bandes... Et les chauffeurs belges, le signal F107 les fait piquer une colère bleue.

OSANLOO DOIT ETRE LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

Dans nos éditions précédentes, nous vous avons raconté l'histoire d'Osanloo Mansour, ce syndicaliste iranien, arrêté, torturé et condamné à une réclusion de cinq ans. Quel crime a-t-il commis ?

Il a fondé un syndicat indépendant des chauffeurs de bus à Téhéran. Les mollahs iraniens montrent ainsi leur vrai visage : celui de l'intolérance religieuse et de la dictature.

Bien sûr, avec la persécution de notre camarade Osanloo, le gouvernement iranien viole toutes les règles internationales : liberté syndicale, liberté d'association, les droits fondamentaux de l'homme, tous ces droits démocratiques élémentaires sont purement et simplement bafoués.

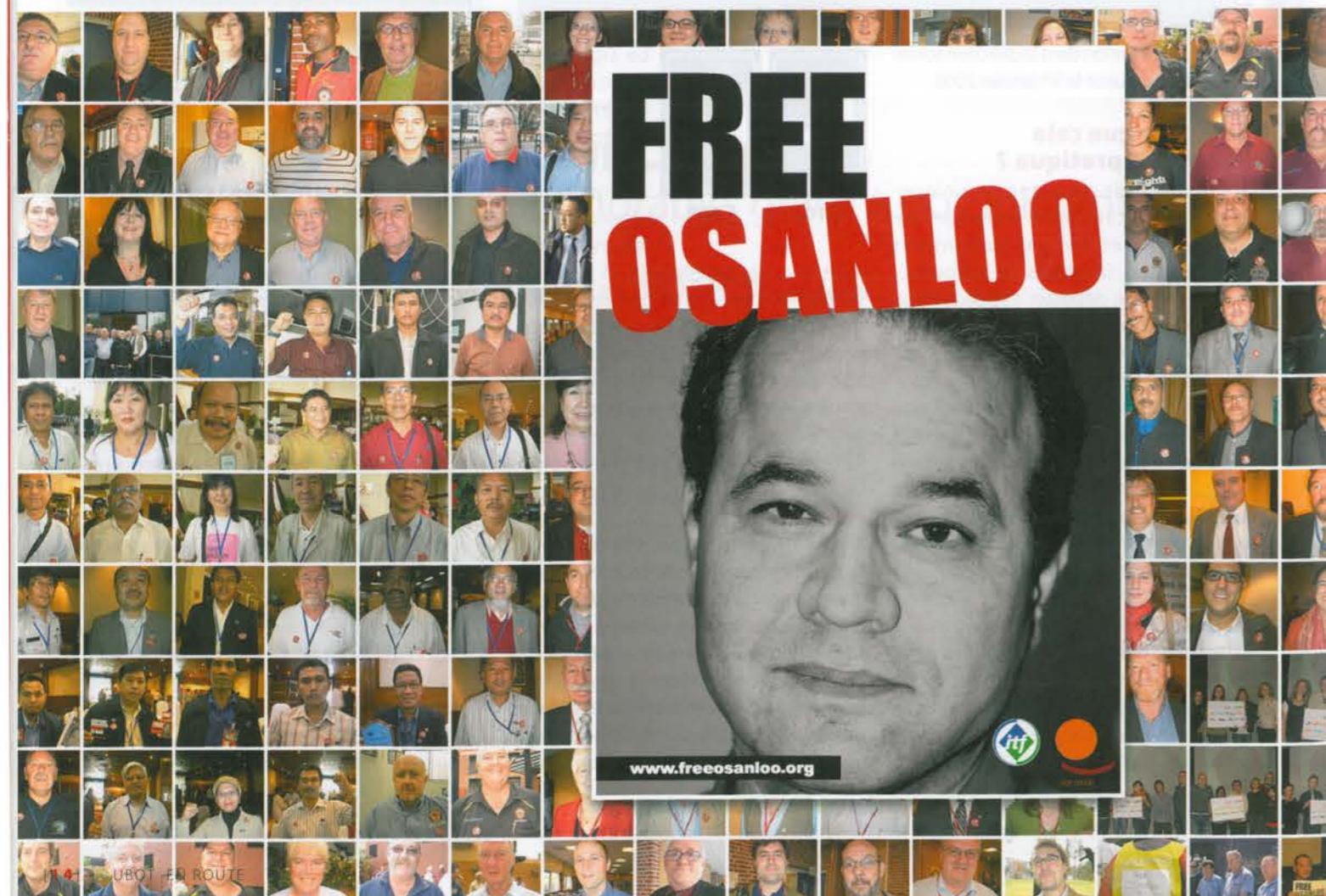
L'UBOT a interpellé le ministre des Affaires étrangères, Karel De Gucht. Même si nous avons dû insister pour avoir sa réaction, nous apprécions la réponse du ministre (que vous pouvez lire dans l'encadré ci-contre). Le ministre reconnaît en effet qu'Osanloo a exercé ses droits civils et qu'il a été condamné injustement. Le ministre énumère ensuite les démarches que le gouvernement belge a déjà faites dans ce dossier ainsi que les initiatives prises par notre pays pour mettre à l'ordre du jour le problème de la violation des droits de l'homme en Iran. Le ministre De Gucht assure enfin qu'il continue de suivre le dossier avec la plus grande vigilance !

Il est possible de faire mieux ...

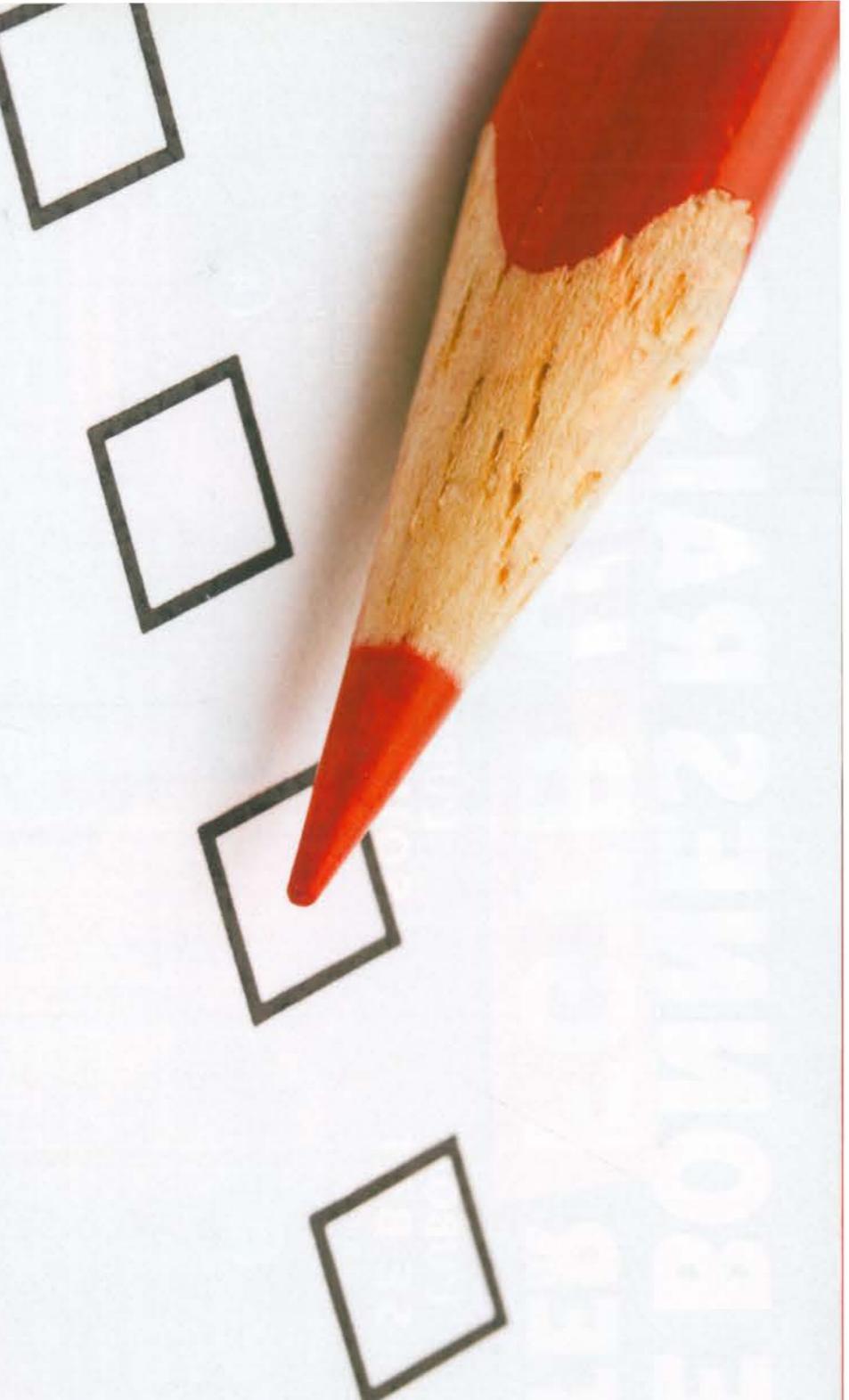
Comme déjà souligné, l'UBOT est satisfaite de la position du gouvernement belge. Nous pensons toutefois qu'il faut augmenter la pression. Osanloo est malade et souffre en prison. Il doit être relâché immédiatement et inconditionnellement.

Nous demandons par conséquent au gouvernement belge de consacrer une attention particulière au dossier d'Osanloo Mansour et ce

- en plaident son dossier et sa libération immédiate à chaque contact bilatéral avec l'Iran;
- en continuant à mobiliser la communauté internationale pour s'occuper du sort d'Osanloo;
- en sensibilisant l'Union européenne et plus particulièrement la présidence slovène. L'UBOT pour sa part n'hésitera pas à mobiliser les parlementaires européens amis dans le même sens.



www.freeosanloo.org



QUATRE BONNES RAISONS POUR VOTER FGTB UBOT

L'UBOT choisit
RÉSOLUMENT
le parti du chauffeur
professionnel

L'UBOT
SE BAT
pour les
travailleurs logistiques

L'UBOT
SOUTIENT
les chauffeurs
de bus et de car

L'UBOT
SE SPÉCIALISE
dans le transport
et la logistique

1

Les chauffeurs professionnels rencontrent de plus en plus d'obstacles sur la route. Le foisonnement de nouvelles règles complexifie l'exercice de leur métier. Certaines règles sont bonnes, d'autres sont stupides. L'UBOT est la seule organisation syndicale à bloquer les propositions qui visent à écorner les camions des routes aux heures de pointe le matin et le soir. Ou à mettre en doute l'utilité de l'interdiction de dépasser sur les autoroutes à deux bandes. Avec son livre noir sur les parkings, l'UBOT est monnée au créneau pour défendre la sécurité, le confort et l'augmentation du nombre de parkings. Lors des prochaines négociations sectorielles, le pouvoir d'achat sera l'une des priorités de notre cahier de revendications.

2

Le secteur logistique est en pleine expansion dans notre pays. Seulement, les travailleurs logistiques n'en remarquent pas beaucoup, ni dans leur portefeuille, ni dans le domaine de l'amélioration des conditions de travail. Grâce à l'UBOT, l'accord sectoriel conclu pour 2007-2008 prévoit une première amélioration des salaires et des primes. Beaucoup d'entreprises auraient pu donner plus, mais les directions ont refusé de donner aux travailleurs la part qui leur revient. Nous avons négocié là où c'était possible, nous avons mené des actions là où c'était nécessaire. Sita, Veolia, DHL, Powertools, Ikea, ... et de nombreuses autres entreprises logistiques connaissent entre-temps la combativité de l'UBOT, le syndicat des logisticiens.

3

Grâce à l'UBOT, un deuxième pilier de pension a pu être réalisé dans le secteur. De ce fait, lors de leur départ à la retraite, les chauffeurs de bus et de car obtiennent un complément à leur pension légale, par ailleurs bien trop modeste. Et grâce aux pressions que nous avons exercées, un contrôle syndical est désormais possible chez les fermiers des TEC et DE LIJN. Pourtant, il reste du pain sur la planche dans le secteur.

4

L'UBOT est la seule organisation syndicale à se spécialiser dans le transport et la logistique dans toutes leurs facettes. Cette spécialisation nous permet de développer notre expertise et de nous concentrer vraiment sur le secteur. Nous ne devons pas nous occuper des services publics ou diviser notre attention entre le secteur privé et le secteur public. Nos chauffeurs de taxi, les déménageurs et les travailleurs de l'assistance dans les aéroports le savent également. Pour un avis spécialisé en matière de transport et de logistique, il n'y a qu'un seul syndicat: l'UBOT.



Je suis
candidate! 1
FGTB
Ensemble, on est plus forts
www.es2008.be

www.es2008.be
2008
Mai

Elections
sociales

Ensemble, on est plus forts

LIBERE MAINTENANT ! REPOUND A L'INTERPELLATION DE L'UBOT !

Royaume de Belgique

Le Ministre des Affaires étrangères

nos références : B1.3/YR/FP/071217/2007/41680/1

Monsieur Frank Moreels

date : 14 - 01 - 2008

Secrétaire fédéral UBOT-FGTB

Transport routier & Logistique

Paardenmarkt, 66

2000 Anvers

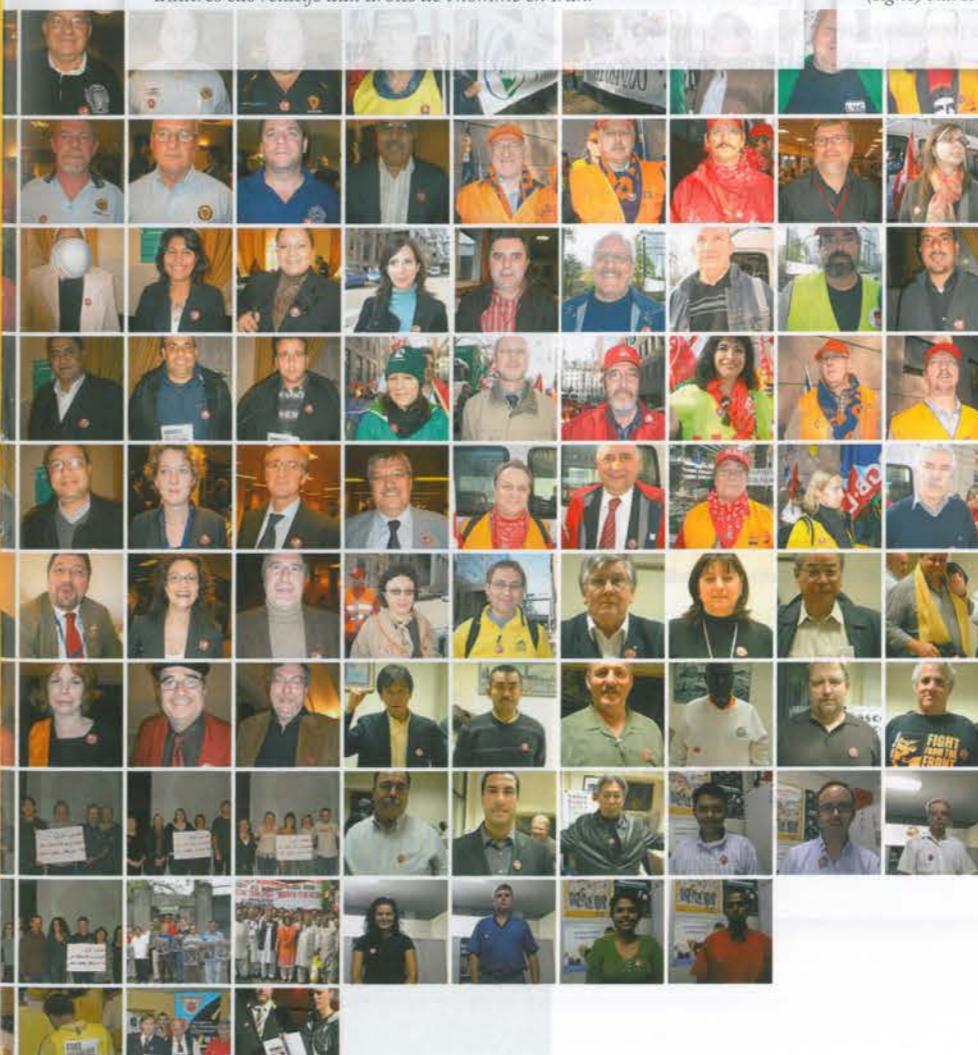
Objet : Osanloo Mansour, militant syndical emprisonné en Iran.

Cher Monsieur le Secrétaire fédéral,

Avant toute chose, je souhaite vous remercier pour votre lettre relative au jugement de M. Mansour Osanloo, dirigeant du syndicat des chauffeurs (de bus) de la « Vahed Company », à l'égard duquel vous exprimez vos préoccupations légitimes.

M. Mansour Osanloo a non seulement été arrêté, comme vous le mentionnez à juste titre, mais il a en outre été condamné à une peine de 5 ans de prison par le Tribunal révolutionnaire pour propagande contre le régime en place (« acting against the ruling system ») et atteinte à la sécurité nationale. Selon nos informations, le jugement de M. Mansour Osanloo à une peine de 5 ans de prison a été confirmé le 30 octobre 2007. M. Mansour Osanloo a en effet été transféré à la prison Evin pour y purger sa peine.

La Belgique est d'avis que M. Mansour Osanloo a exercé ses droits civils de manière pacifique et que cela ne peut justifier ni son arrestation ni son emprisonnement. Les discussions bilatérales entre les collaborateurs du SPF Affaires étrangères et les représentants des autorités iraniennes sont une occasion d'aborder cette affaire, de même que d'autres cas relatifs aux droits de l'homme en Iran.



La Présidence de l'Union européenne, bénéficiant du soutien explicite de la Belgique, a déjà effectué plusieurs démarches auprès des autorités iraniennes à propos du cas spécifique de M. Mansour Osanloo. Par celles-ci, l'Union européenne a fait part de ses préoccupations légitimes concernant l'intégrité physique et la sécurité de M. Mansour Osanloo. À cette occasion, l'Union européenne a renvoyé les autorités iraniennes aux obligations découlant de la ratification des différents traités sur les droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. À cet égard, je veux attirer l'attention sur la démarche que la Présidence de l'UE a encore engagée le 5 décembre dernier à Téhéran en faveur de M. Mansour Osanloo. Cette occasion a permis d'évoquer la situation de M. Mansour Osanloo, de même que d'autres cas. Preuve, s'il en est, de la vigilance dont témoigne l'UE, en particulier à l'égard de la situation de M. Mansour Osanloo.

Par ailleurs, l'UE en général intensifie globalement le nombre de démarches entreprises en matière de droits de l'homme en Iran. Des communiqués en faisant état sont d'ailleurs régulièrement diffusés. En outre, l'Union européenne a co-introduit avec le Canada le projet de Résolution concernant les droits de l'homme en Iran, que le Canada a déposé auprès de la 3ème Commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies. Entre-temps, cette résolution a été adoptée.

Monsieur le Secrétaire fédéral, je peux vous assurer que mes services suivront cette affaire avec la plus grande vigilance.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Secrétaire fédéral, l'expression de ma très haute considération.

(signé) Karel DE GUCHT

PORTEZ LE BADGE
"OSANLOO"
COMME EUX :

Continuez à réclamer la libération de notre ami iranien. Signez tous la pétition sur le net à l'adresse : www.itfglobal.org/campaigns/osanloo-action.cfm. Envoyez la pétition à vos amis et à vos connaissances. Et portez le badge pour sa libération. Vous pouvez l'obtenir au secrétariat fédéral de l'UBOT (voir l'adresse au page 28 de ce numéro).

CHANGEMENT D'ACTIONNAIRES CHEZ EUROBUS HOLDING

Lors d'une réunion extraordinaire du conseil d'entreprise convoquée le 11 janvier 2008, les organisations syndicales ont été informées de la nouvelle structure de l'actionnariat de la société EuroBus Holding. Dans l'encadré, nous vous donnons les entreprises qui font partie d'EuroBus Holding.

En acquérant les actions des actionnaires familiaux, le groupe KEOLIS est devenu depuis le 4 janvier 2008 l'actionnaire principal du holding. KEOLIS détient à présent 71 % des actions de la société holding.

Dans le cadre de la même opération, KEOLIS a acquis toutes les actions du holding qui se chargera des activités en Flandre. Autrement dit, le groupe KEOLIS est devenu l'unique actionnaire pour les activités déployées en Flandre. Cette division s'appellera «EUROBUS VLAANDEREN».

En collaboration avec la Société Régionale Wallonne du Transport, qui détient encore 29% des actions, KEOLIS développera ses activités en Wallonie et à Bruxelles.

Pour le moment, ce changement dans l'actionnariat n'enraîne pas de changements au niveau de la direction opérationnelle. Le management qui a mis le groupe sur les rails ces dernières années, reste le même (les messieurs De Reys, Denis, Pauly, et Reniers restent en place).

KEOLIS est un groupe qui n'est pas seulement actif en Belgique mais aussi en Alle-

magne, en France et aux Pays-Bas. Lors du conseil d'entreprise extraordinaire, la direction a souligné qu'il n'y aura pas de changements en ce qui concerne l'emploi ni en ce qui concerne les relations sociales. Toutes les conventions collectives resteront d'application. Toutefois, l'UBOT restera vigilante.

Il est clair que la structure spécifique mise en place pour la Flandre vise à conquérir des parts de marché. Ce qui pourrait avoir des conséquences chez d'autres acteurs sur le marché. D'autre part, et c'est le cas pour la Flandre comme pour la Wallonie, cette nouvelle situation pourrait avoir à terme des conséquences pour la nature du travail. Si les activités dans les transports irréguliers devaient être réduites au profit des secteurs des transports réguliers et des transports réguliers spécialisés, le personnel serait confronté à un changement de la nature de son travail. Sans vouloir anticiper ces évolutions éventuelles, l'UBOT continuera à accomplir pleinement sa mission de contrôle dans les organes de concertation !

EUROBUS EN CHIFFRES (POUR LA BELGIQUE)

42 entreprises font partie du holding ■ Chiffre d'affaires en 2007 : 109 millions d'euros
 ■ Travailleurs : 1.350 ■ Parc de véhicules : plus de 1.100 ■ 62 % des activités dans les transports réguliers (sous-traitance TEC et De Lijn) ■ 26 % des activités dans les transports réguliers spéciaux (transports scolaires, transports d'entreprise...) ■ 12 % des activités dans les transports irréguliers (cars et VIP cars)

Entreprises appartenant au groupe EuroBus Holding:

ABC Cars ■ Bronckaers ■ Bronckaers Garagebedrijf ■ Bronckaers Hamont ■ Cardona ■ Cintra ■ Cintral ■ City Liner ■ Collard-Lambert ■ De Reys ■ Dony ■ Dujardin ■ Eurobussing Airport ■ Eurobussing Vlaanderen ■ Voyages F. LENOIR ■ Fred. Le-noir ■ Autobus de Genval ■ Autocars Henri De Boeck ■ Lienard ■ LM Cars ■ Taxis MELKIOR ■ Monserez - Verhenne ■ Nicolay ■ Sadar ■ Satracom ■ Sophibus ■ So-trauma ■ T.B.R. ■ T.C.M. ■ Transports PENNING ■ T.S.B. ■ Cars Valenciennois ■



LE PLAN DE PENSION SECTORIEL AUTOBUS ET AUTOCARS

Tous ceux qui partent à la pension reçoivent une pension légale. Tout au long de leur carrière active, ils se sont construits des droits de pension. Le niveau de leur pension dépend notamment du salaire, du statut professionnel (salarié ou indépendant), de la longueur de la carrière active, etc.

Tout le monde sait cependant que le vieillissement de la population met la pension légale sous pression. Nous savons tous que les pensions légales dans notre secteur ne sont pas des plus élevées.

C'est pourquoi, l'UBOT a exigé dans son cahier revendicatif une pension complémentaire à la pension légale à organiser dans le cadre du deuxième pilier.

Il s'agit d'un plan de pension élaboré par les partenaires sociaux pour un secteur (ou dans une seule entreprise) et dans le cadre duquel une pension complémentaire à la pension légale du premier pilier est constituée au profit de l'ensemble des travailleurs du secteur (ou de l'entreprise).

Après de longues négociations et grâce à la bonne approche syndicale, nous avons réussi à conclure avec les employeurs du secteur des autobus et des autocars un accord concernant le deuxième pilier qui doit prendre cours le 1^{er} janvier 2008.

Cela signifie que pour tous les **ouvriers** du secteur, **une pension complémentaire** sera constituée qu'ils recevront le jour de leur départ à la retraite. Les cotisations annuelles sont payées par le Fonds social des Autobus & des Autocars. Aucune cotisation n'est donc demandée aux travailleurs eux-mêmes.

Grâce à cet accord, une somme annuelle de € 100,- sera versée sur un compte pension pour chaque ouvrier.

A la date de son départ à la retraite, l'ouvrier recevra donc € 100,- pour chaque année calendrier travaillée à partir de

2008, plus les intérêts dus sur la somme ainsi constituée.

Mais attention : la cotisation annuelle de € 100,- est payée pour les temps pleins. Les travailleurs à temps partiel recevront ce montant au prorata de leur temps de travail (ainsi, un travailleur à mi-temps recevra annuellement € 50,-).

Le plan de pension sectoriel prévoit en outre un volet de solidarité comprenant quatre avantages :

- Décès du travailleur : montant unique de € 1.500,- pour l'héritier, en plus du montant de pension déjà épargné.
- Chômage économique : la prime annuelle de € 100,- (calculée au prorata pour les temps partiels) continue à être versée au plan de pension.
- Accident externe à l'environnement de travail, maladie : la prime annuelle de € 100,- (calculée au prorata pour les temps partiels) continue à être versée au plan de pension.
- Invalidité économique de plus de 180 jours : paiement d'une somme unique de € 500,-.

Le montant déjà épargné pour la pension complémentaire est payée à la date de départ à la retraite. Comme déjà dit, les sommes dues aussi bien pour le volet pension que pour le volet solidarité sont payées par le Fonds social des Autobus et des Autocars. Vous serez annuellement informé au moyen d'une fiche de pension des sommes versées et des réserves constituées.

Que devez-vous faire ?

Vous ne devez donc rien faire vous-même. Au sein du Fonds social des Autobus et des Autocars, l'UBOT suit le dossier pour vous et à la date de votre mise à la pension, vous recevez une surprise bien agréable : **un complément à votre pension légale !**

Vous recevez bientôt une brochure dans laquelle vous trouvez tous les détails quant à ce plan de pension sectoriel.

Enfin une définition précise du champ de compétence pour les taxis et les transports réguliers spécialisés

Après des mois de tiraillements et de chamailleries entre les fédérations patronales des autobus et des taxis, il a enfin été possible de signer le 17 janvier 2008 un texte définissant clairement le champ de compétence pour les secteurs des taxis, des transports de location et des transports réguliers spécialisés (services spéciaux d'autobus). Depuis des mois et même des années, la distinction entre services spéciaux d'autobus et transports de location (location de véhicules avec chauffeur) n'était pas claire du tout. L'accord qui vient d'être conclu exclut toute ambiguïté et définit également de manière précise ce qu'il faut entendre par transports réguliers (services publics d'autobus, bus-phone compris).

140.01 : services réguliers = services publics d'autobus :

Le transport de personnes effectué pour le compte de la VVM et de la SRWT-TEC, quelle que soit la capacité du véhicule. Ce type de transport est effectué selon les critères suivants : un trajet déterminé et un horaire régulier déterminé. Les passagers sont embarqués et déposés à des arrêts fixés au préalable. Ce type de transport est accessible à tous, même si le cas échéant il y a obligation de réserver le voyage (= busphones).

140.02 : services réguliers spécialisés = services spéciaux d'autobus

Tout transport de personnes effectué par véhicules de plus de 8 places + le chauffeur.

140.06 : taxis et transport de location = location de véhicules avec chauffeur

- Le transport effectué par taxis.
- Le transport effectué par véhicules de location avec chauffeur : tout transport de personnes par véhicules d'une capacité maximale de 9 places (chauffeur compris), à l'exception des taxis et des services réguliers (= services publics d'autobus, voir plus haut).

Et le salaire ?

L'activité principale pour laquelle le chauffeur a été engagé détermine les conditions de salaire et de travail auxquelles il sera occupé. Ces dispositions se retrouvent dans le contrat de travail.

Salaires services réguliers spécialisés - services spéciaux d'autobus - C.P. 140.02

Le protocole d'accord prévoyait une augmentation des salaires de 1% à partir du 01.10.2007. L'indemnité RGPT reste inchangée depuis le 01.07.2007.

Ancienneté	Sal. horaire en €	Sal.horaire tr. domin. en € suppl. 100%	Sal. hor. travail de nuit entre 22.00 h et 06.00 h supplément € 0,50/h»	Indemnité RGPT € nets par mois	Indemnité RGPT € nets par jour
0 - 2 ans	10,1816	20,3632	10,6816	75,89	4,17
3 - 5 ans	10,2389	20,4778	10,7389	75,89	4,17
6 - 10 ans	10,2946	20,5892	10,7946	75,89	4,17
11 - 15 ans	10,4083	20,8166	10,9083	75,89	4,17
16 - 20 ans	10,5751	21,1502	11,0751	75,89	4,17
> 21 ans	10,6333	21,2666	11,1333	75,89	4,17

L'indemnité RGPT nette par mois est attribuée à partir de 6 jours de prestations effectifs par mois. Jusqu'à 5 jours de prestations effectifs par mois l'employeur paie l'indemnité RGPT par jour. Les ouvriers à temps plein et les ouvriers à temps partiel ont droit au montant intégral de l'indemnité RGPT.

Travail mixte

En cas d'activité mixte, le salaire du chauffeur sera calculé de la manière suivante :

- Activité mixte «services spéciaux d'autobus – transport de taxi» une seule activité par jour : les conditions de salaire et de travail applicables à l'activité exercée.

Exemple : le lundi vous faites toute la journée des services spéciaux d'autobus et le mardi toute la journée transport de taxi, votre salaire du lundi sera calculé suivant les conditions de salaire et de travail applicables aux services réguliers spécialisés, celui du mardi selon les conditions en vigueur pour le transport de taxi.

- Activité mixte «services spéciaux d'autobus – transport de location» une seule activité par jour : les conditions de salaire et de travail applicables à l'activité exercée.

Exemple : le lundi vous faites toute la journée des services spéciaux d'autobus et le mardi toute la journée transports de location, votre salaire du lundi sera calculé suivant les conditions de salaire et de travail applicables aux services réguliers spécialisés, celui du mardi selon les conditions en vigueur pour le transport de location.

- Activité mixte «services spéciaux d'autobus – transport de taxi» sur une journée : les conditions de salaire et de travail sont d'application à chacune des activités exercées.

Exemple : vous faites sur une journée 3 heures de services spéciaux d'autobus et 5 heures de transport de taxi, vous recevez 3 heures payées selon le salaire horaire des services

spéciaux d'autobus et 5 heures sur la base du salaire horaire des taxis.

- Activité mixte «services spéciaux d'autobus – transport de taxi» une seule activité par jour : les conditions de salaire et de travail applicables à l'activité exercée.

Exemple : le lundi vous faites toute la journée des services spéciaux d'autobus et le mardi toute la journée transport de taxi, votre salaire du lundi sera calculé suivant les conditions de salaire et de travail applicables aux services réguliers spécialisés, celui du mardi selon les conditions en vigueur pour le transport de taxi.

Si vous souhaitez de plus amples informations au sujet du calcul de l'indemnité RGPT en cas d'activité mixte par exemple, n'hésitez pas à contacter le secrétariat régional de l'UBOT, dont vous trouverez les coordonnées aux pages 28 et 29 de ce numéro.

Salaire services réguliers - services publics d'autobus pour VVM - C.P. 140.01

Le protocole d'accord prévoyait une augmentation des salaires de € 0,07 au 01.01.2007 et une nouvelle augmentation de € 0,10 au 01.01.2008.

Ancienneté	Salaire horaire en €	Salaire horaire tr. dominicale en € suppl. 100%	Travail de nuit entre 20.00 h et 06.00 t supplément € 1,24/h
0 - 6 mois	12,2691	24,5382	13,5091
6 mois	12,3446	24,6892	13,5846
1 an	12,4503	24,9006	13,6903
2 ans	12,5741	25,1482	13,8141
3 ans	12,6803	25,3606	13,9203
4 ans	12,8042	25,6084	14,0442
5 ans	12,8832	25,7664	14,1232
6 ans	13,0658	26,1316	14,3058
8 ans	13,2477	26,4954	14,4877
10 ans	13,4369	26,8738	14,6769
12 ans	13,5411	27,0822	14,7811
14 ans	13,6448	27,2896	14,8848
16 ans	13,8667	27,7334	15,1067
18 ans	13,9735	27,9470	15,2135
20 ans	14,1616	28,3232	15,4016
22 ans	14,2692	28,5384	15,5092
24 ans	14,3759	28,7518	15,6159
25 ans	14,4558	28,9116	15,6958
26 ans	14,5628	29,1256	15,8028
28 ans	14,6696	29,3392	15,9096
29 ans	14,7768	29,5536	16,0168

Indemnité RGPT : € 273,18 nets par trimestre (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs par trimestre).

Allocation mensuelle nouveaux services : € 85,70 (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs).

Supplément pour travail de samedi : 10% du salaire horaire.

Supplément pour prestations imprévues : 25% du salaire horaire.

Salaires services réguliers - services publics d'autobus pour la SRWT - C.P.140.01

Le protocole d'accord prévoyait une augmentation des salaires de € 0,1430 à partir du 01.10.2007

Ancienneté	Salaire horaire en €	Salaire horaire tr. dominicale en € suppl. 100%	Travail de nuit entre 20.00 h et 06.00 t supplément € 1,24/h
0 - 6 mois	11,4524	22,9048	12,6924
6 mois	11,5235	23,0470	12,7635
1 an	11,5946	23,1892	12,8346
2 ans	11,6657	23,3314	12,9057
3 ans	11,7369	23,4738	12,9769
4 ans	12,1036	24,2072	13,3436
6 ans	12,2014	24,4028	13,4414
8 ans	12,2992	24,5984	13,5392
10 ans	12,7052	25,4104	13,9452
12 ans	12,8060	25,6120	14,0460
14 ans	12,9070	25,8140	14,1470
16 ans	13,0077	26,0154	14,2477
18 ans	13,1086	26,2172	14,3486
20 ans	13,5409	27,0818	14,7809
22 ans	13,6449	27,2898	14,8849
24 ans	13,7486	27,4972	14,9886
26 ans	13,8527	27,7054	15,0927
28 ans	13,9566	27,9132	15,1966
29 ans	14,0606	28,1212	15,3006

Indemnité RGPT : € 273,18 nets par trimestre (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs par trimestre).

Allocation mensuelle nouveaux services : € 85,70 (minimum 10 jours de prestations de travail effectifs).

Supplément pour travail de samedi : 10% du salaire horaire.

Supplément pour prestations imprévues : 25% du salaire horaire.



Salaires autocars : navettes, lignes internationales et tourisme - C.P. 140.03

Le protocole d'accord prévoyait une augmentation des salaires de 1% à partir du 01.10.2007. Ensuite les salaires ont été indexés de 1,3% à partir du 01.10.2007, suivant l'indexation annuelle.

Tourisme

Temps de service	Salaire en € par amplitude	Indemnité RGPT € nets par h max. 12 h/jour
Jusqu'à 5h15'	43,43	1,15
De 5h16' à 12 h	85,69	1,15
De 12 à 14 h	93,22	1,15 max. 13,80
Par h au-delà de 14 h	7,53	1,15 max. 13,80

Navettes et lignes internationales avec 1 chauffeur

Temps de service	Salaire en € par amplitude	Indemnité RGPT € nets par h max. 12 h/jour
10 h	84,59	11,50
11 h	94,02	12,65
12 h	103,36	13,80
13 h	112,96	13,80
14 h	122,38	13,80
15 h	131,90	13,80

Navettes et lignes internationales avec 2 chauffeurs

Temps de service	Salaire en € par amplitude	Indemnité RGPT € nets par h max. 12 h/jour
11 h	70,98	12,65
12 h	78,27	13,80
13 h	85,66	13,80
14 h	92,97	13,80
15 h	100,34	13,80
16 h	107,73	13,80
17 h	114,99	13,80
18 h	122,38	13,80
19 h	129,69	13,80
20 h	137,07	13,80
21 h	144,44	13,80

Autobus et autocars

Prime syndicale 2007 occupation à temps plein : € 112,-.

Prime syndicale 2007 occupation à temps partiel: € 56,-.

Assurance assistance chauffeurs d'autocar

L'accord social 2007-2008 prévoit qu'à partir du 01.01.2008, les entreprises d'autocar doivent instituer une assurance assistance au profit de leur personnel roulant.

Voici les principaux éléments qui doivent être couverts par cette assurance assistance :

- Transport et rapatriement (sans limitation).
- Frais médicaux à l'étranger jusqu'à € 125.000 par personne.
- Frais de traitement médicaux en Belgique à la suite d'un accident à l'étranger jusqu'à € 6.500,- par personne.
- Envoi d'un chauffeur de remplacement en cas d'indisponibilité.
- Assistance en cas de décès.
- Retour anticipé de l'étranger pour raisons urgentes.
- Prolongation ou amélioration du séjour pour raisons médicales.
- Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger jusqu'à € 3.750,- par personne.
- Transmission de messages urgents.

Les employeurs sont libres de conclure individuellement une police auprès d'une compagnie d'assurance. Toutefois, ils peuvent conclure la même assurance à des conditions très avantageuses par l'intermédiaire de la fédération patronale la FBAA.



Salaires chauffeurs de taxis - C.P. 140.06

Paiement sous forme de % de la recette :

36% si le tarif maximum est d'application.

35% si le tarif maximum n'est pas d'application.

Revenu mensuel minimum garanti à partir du 01.01.2008 : € 1.360,71.

(€ 1.360,71 x 3) : 494 = € 8.2634/u à multiplier par le nombre d'heures de travail dans la période de paiement concernée.

Heures supplémentaires 01.01.2008 : € 4,13/h (= supplément de 50%).

Salaire horaire en cas de manque de véhicule à partir du 01.01.2008 : € 6,28/u.

Indemnité RGPT

à partir du 01.01.2008 : 3,53% de la recette, hors TVA, avec un minimum moyen de € 5,-/jour par période de paiement.

Pour les chauffeurs à temps partiel le minimum moyen journalier de € 5,- n'est pas garanti.

Indemnité d'ancienneté annuelle

à partir du 01.01.2008 : 0,60% après 5 ans ininterrompus en service de la firme.

1,15% après 10 ans ininterrompus en service de la firme.

1,75% après 15 ans ininterrompus en service de la firme.

2,30% après 20 ans ininterrompus en service de la firme.

L'indemnité d'ancienneté est calculée à base de la recette annuelle, hors TVA, de l'année précédente.

L'indemnité d'ancienneté doit être payée par l'employeur avant fin janvier 2008.

Vous avez droit à l'indemnité d'ancienneté si vous avez au moins 200 jours de travail ou des jours assimilés (aussi crédit-temps) dans l'année précédente et si vous étiez encore en service de la firme au 31.12.2007.

Indemnité d'uniforme :

Sera payée par le Fonds Social des Taxis au cours du mois de mars 2008 aux ouvriers à temps plein qui ont au moins 200 jours de travail à temps plein dans la période du 01.07.2006 jusqu'au 30.06.2007.

INTERDICTION DE CIRCULER LE DIMANCHE POUR POIDS LOURDS

Dans le cadre des discussions menées ces jours-ci - dans le sud du pays, sur l'insistance du Ministre Antoine notamment - l'UBOT Transport routier & Logistique peut se déclarer d'accord avec une interdiction européenne de circuler le dimanche pour poids lourds. Des mesures unilatérales belges manquent leur but et sont donc inadmissibles.

Dans plusieurs pays européens l'interdiction de circuler le dimanche pour poids lourds est déjà en vigueur. On ne circule pas en Allemagne, Autriche, Suisse, Pays basque espagnol, ... En France les camions ne circulent pas, en principe, à l'exception de ceux qui se dirigent vers le corridor «Canal». Le Luxembourg interdit le trafic passager. Les arguments qu'on apporte à cette discussion compliquée sont d'une nature variée. Ils concernent aussi bien la sécurité routière, que l'environnement, que la vie sociale du chauffeur, que ...

Bien évidemment l'UBOT est en faveur du repos du dimanche pour les chauffeurs. Elle est d'avis que tous les chauffeurs devraient pouvoir bénéficier d'un repos mérité pendant le week-end. Et en effet, des routes sans poids lourds le dimanche peuvent être des routes plus sûres pour le trafic du week-end. Et sans doute, l'un et l'autre auront un effet positif sur l'environnement.



L'UBOT peut se déclarer d'accord avec une interdiction de circuler le dimanche aux conditions suivantes :

- la mesure doit être prise au niveau européen et rendue obligatoire dans tous les pays de l'Europe;
- elle ne peut pas porter atteinte à la vie sociale du chauffeur (retour tardif);
- le «long» temps de repos ne peut pas être reporté systématiquement au jour, parce qu'ainsi le chauffeur finirait par conduire uniquement pendant la nuit;
- pas de perte de salaire pour le chauffeur.

Par conséquent, une interdiction européenne devrait remplir les conditions suivantes :

- une interdiction de circuler le dimanche devrait déjà prendre cours le samedi à midi et prendre fin le lundi matin à 5 heures;
- le samedi après-midi les chauffeurs ne peuvent conduire que dans le seul but d'atteindre leur domicile et non pour charger ou décharger;
- on ne peut pas permettre des exceptions;
- limitation du cabotage; les chauffeurs de l'Europe de l'Est méritent également leur repos à la maison.

L'EMPLOYEUR FAIT LE PLEIN DE MAZOUT DE CHAUFFAGE LE CHAUFFEUR PORTE LE CHAPEAU !

Jean Jacques, chauffeur d'autocar, travaille pour la firme

Vite-Riche. Quand il arrive à son travail le matin, son autocar l'attend déjà, le plein a déjà été fait. Beau geste de la part de son employeur qui lui permet de partir immédiatement. Ce que Jean ignore, c'est que le gérant de la firme Vite-Riche a fait le plein de fuel de chauffage, pour augmenter encore plus sa marge bénéficiaire.

Arrivé près de Namur, Jean est arrêté pour un contrôle de la police qui constate l'infraction. Voilà ce qui est arrivé le 18 octobre 2001 à un de nos membres. Nous vous racontons brièvement la suite de l'histoire.

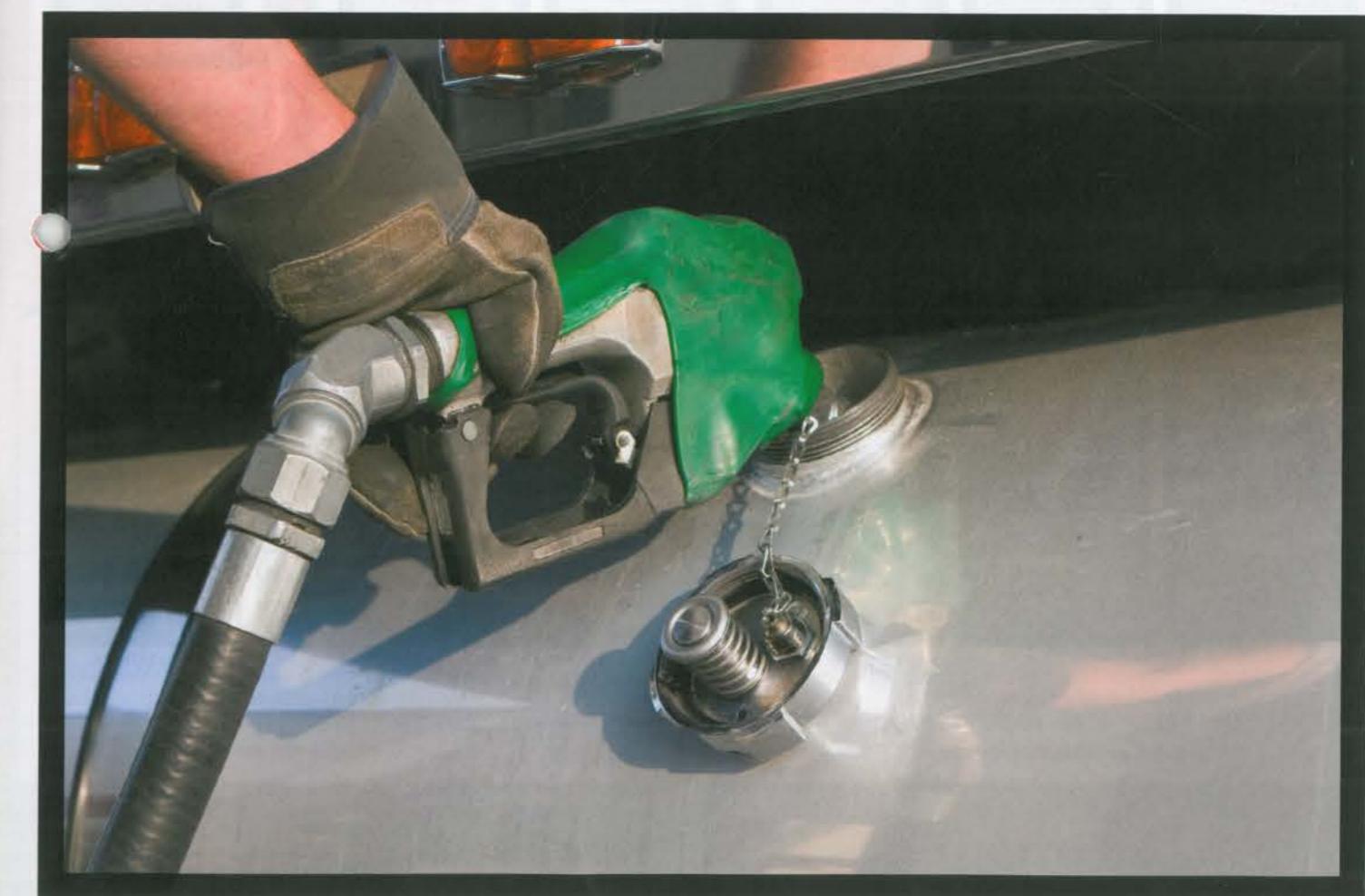
L'employeur est condamné "in solidum" avec notre membre au paiement d'une amende de 1.250 euros. Jean découvre bien vite ce que signifie le terme juridique "in solidum". Au moment où la condamnation est prononcée, la firme Vite-Riche a déjà été déclarée en faillite, l'employeur ayant commis d'autres pratiques douteuses. Et chez qui croyez-vous

que le Ministère des Finances tente de récupérer ses sous ? Oui, exactement, chez notre chauffeur !

Jean contacte le secrétariat de la régionale UBOT de Malines et notre avocat se met sur l'affaire pour ne plus la lâcher.

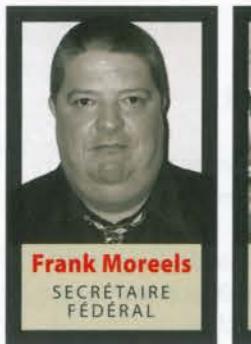
Finalement, six ans après le constat de l'infraction, le tribunal correctionnel d'Arlon prononce son jugement : le chauffeur est acquitté complètement. Il n'était pas responsable du remplissage du réservoir de carburant, il n'avait aucun profit à remplir le réservoir de mazout de chauffage, par ailleurs il n'était qu'un simple salarié de son employeur, Le gérant et la firme ont été rendus entièrement responsables de l'infraction commise. Notre ami Jean peut enfin dormir sur les deux oreilles !

Morale de l'histoire : faites respecter vos droits et n'hésitez pas un instant à contacter l'UBOT si vous avez le sentiment qu'on bafoue vos droits.



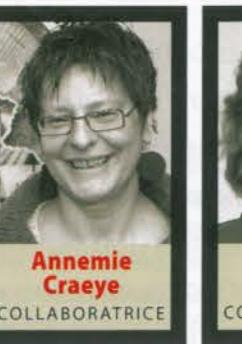
L'EQUIPE DE L'UBOT EST LA POUR VOUS DEFENDRE !

SECRÉTARIAT FÉDÉRAL



Frank Moreels

SECRÉTAIRE FÉDÉRAL



Annemie Craeye

COLLABORATRICE



Véronique De Roeck

COLLABORATRICE

Paardenmarkt 66 – 2000 Anvers
T 03/224 34 34 – F 03/224 34 49
veronique.de.roeck@btb-abvv.be

SUD-OUEST DE LA FLANDRE OCCID.



René Degryse

SECRÉTAIRE



Annita Vandebussche

COLLABORATRICE

PROP. LOGISTIQUE
FLANDRE OCCIDENTALE
Zuidstraat 22 – 8800 Rourlers
T 051/26 00 84 – F 051/24 08 73
btb.roeselare@btb-abvv.be

NORD DE LA FLANDRE OCCID.



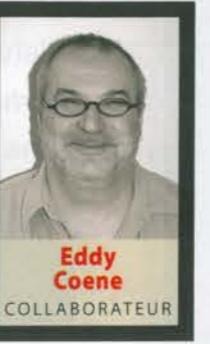
Renaud Vermote

SECRÉTAIRE



Ginette Dumarey

COLLABORATRICE

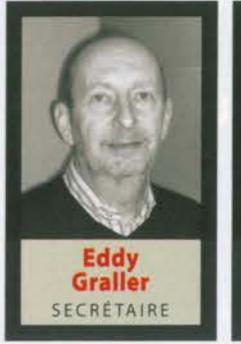


Eddy Coene

COLLABORATEUR

Ostende Zeebrugge
J. Peurquaetstr. 27 – 8400 Ostende Heiststr. 3-8380 Zeebrugge
T 059/55 60 85 – F 059/70 51 33 T 050/54 47 15 – F 050/54 42 53
btb.oostende@btb-abvv.be btb.zeebrugge@btb-abvv.be

PROVINCE DU LIMBOURG



Eddy Graller

SECRÉTAIRE



Christel Evers

COLLABORATRICE



Mia Leurs

COLLABORATRICE

Gouverneur Roppezingel 55 – 3500 Hasselt
T 011/22 27 91 – F 011/23 37 94
btb.limburg@btb-abvv.be

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE



Bart Kesteloot

SECRÉTAIRE



Carine Van Bever

COLLABORATRICE



Dieter Bellaert

COLLABORATEUR

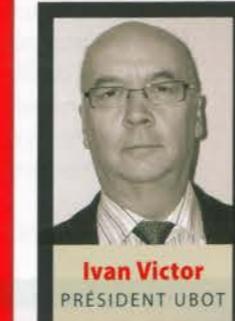


Didier Verdonckt

SECRÉTAIRE

Jurgen Buggenhout

COLLABORATEUR



Ivan Victor

PRÉSIDENT UBOT

Gand - Alost - Termonde
Oostakkerdorp 24 – 9041 Gand
T 09/218 79 80 – F 09/218 79 81
btb.gent@btb-abvv.be

Renaix
Stationstraat 21 – 9600 Renaix
T 055/21 33 79 – F 055/21 81 06
btb.ronse@btb-abvv.be

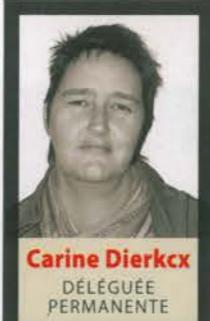
Paardenmarkt 66
2000 Anvers
T 03/224 34 45
F 03/224 34 49

PROVINCE D'ANVERS ET PAYS DE WAES



Lieve Pattyn

SECRÉTAIRE



Carine Dierckx

DÉLEGUÉE PERMANENTE



Dominique Hamburger

COLLABORATRICE



Jo Proost

COLLABORATRICE



Wim De Jonghe

COLLABORATEUR

Anvers - Campine - Malines - Pays de Waes
Paardenmarkt 66 – 2000 Anvers
T 03/224 34 35 F 03/224 34 49
btb.antwerpen@btb-abvv.be

Grote Markt 48 – 2300 Turnhout
T 014/40 03 70 – F 014/42 28 87
btb.turnhout@btb-abvv.be

Tom Peeters
PROPAGANDISTE
PROVINCE LIMBOURG & ANVERS - LOGISTIQUE

BRUXELLES CAPITALE ET PROVINCE DU BRABANT FLAMMAND



Sandra Langenus

SECRÉTAIRE



Jessica Mathieu

COLLABORATRICE



Gaëtan Pintelon

COLLABORATEUR

rue Picard 69 – 1080 Molenbeek
T 02/511 87 68 – F 02/511 81 46
btb.brussel@btb-abvv.be

PROVINCES DE LIÈGE ET DU LUXEMBOURG



Frida Kaulen

SECRÉTAIRE

Carméla Leo

COLLABORATRICE

David Cultraro

PROPAGANDISTE

LOGISTIQUE

Place Saint-Paul 9 – 4000 Liège
T 04/221 96 50 – F 04/221 95 82
ubot.liège@ubot-fgtb.be

PROVINCES DU HAINAUT ET DU BRABANT WALLON



Philippe Dumortier

SECRÉTAIRE



Jean-Marie Lamarque

PROPAGANDISTE



Sylvie Delonville

COLLABORATRICE



Sabrina Lossignol

COLLABORATRICE



Daniël Maratta

PROPAGANDISTE INCL. NAMUR



Michel Dillies

COLLABORATEUR WALLONIE OUEST

PROTAGANDISTE LOGISTIQUE

Rue des Maux 26 – 7500 Tournai
T 069/53 27 92 – F 069/22 00 29
ubot.tournai@ubot-fgtb.be

Bvd Devreux 36 – 6000 Charleroi
T 071/64 13 05 – F 071/32 29 58
ubot.charleroi@ubot-fgtb.be

Rue du Val 3 – 7700 Mouscron
T 056/85 33 44 – F 056/48 46 71
ubot.mouscron@ubot-fgtb.be

POUR LES AUTRES PERMANENCES, CONSULTEZ NOTRE SITE WEB: **WWW.UBOT-FGTB.BE**

LA CAMPAGNE JOURNÉE DE L'ÉGALITÉ SALARIALE 2008

«LES FEMMES SONT EN SOLDE TOUS LES JOURS»

Nouvelles permanences à ...

... Namur

Quand ?

Tous les 2èmes lundis du mois, toujours sur rendez-vous.
Téléphonez à Daniël Maratta au numéro 071/64 12 99.
Vous pouvez également faire un rendez-vous pour un autre jour.

Où ?

FGTB – Rue Dewez 40 – 2ième étage – 5000 Namur.

... Eupen

Quand ?

Tous les lundis à partir du 03.03.2008 ou sur rendez-vous.
Téléphonez à David Cultraro au numéro 0484/78 80 68.

Où ?

Rue d'Aix la Chapelle 48 – 4700 Eupen.

... Roulers

Quand ?

Tous les lundis, mercredis et vendredis de 09h00 jusqu'à 12h00.
Tous les mardis et jeudis de 14h00 jusqu'à 17h30.
Tous les jeudis matins et les vendredis après-midis également sur rendez-vous.

Où ?

Zuidstraat 22 Bus 22 – 8800 Roulers.

... Furnes

Quand ?

Tous les lundis de 15h00 jusqu'à 17h00.

Où ?

Statieplein 21 à 8630 Furne.



Attention !

Entre-temps, il y a eu une indexation de presque tous les salaires le 01.02.2008. Il était malheureusement trop tard pour publier les nouveaux salaires dans ce numéro. Vous trouverez plus d'informations dans la prochaine édition d'*En Route*.

Jeudi 31 janvier, la FGTB a donné le feu vert à la campagne Journée de l'égalité salariale 2008, la journée pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Dans deux mois, le 31 mars, la FGTB organisera pour la 4ème année consécutive sa *Journée de l'égalité salariale*.

Un slogan pour la campagne 2008 : «Les femmes sont en soldé tous les jours».

Les soldes d'hiver se terminent le 31 janvier. Mais les salaires des femmes sont bradés tout au long de l'année. C'est le message clé de la campagne *Journée de l'égalité salariale* 2008 de la FGTB.

Pourquoi cette nouvelle campagne 2008 ? L'injustice de l'écart salarial qui diminue à peine, la nécessité constante d'un large débat de société, l'acceptation générale ou la

dénégation de l'existence de l'écart salarial, l'accent trop grand mis sur la responsabilité individuelle et la prise de conscience des défis futurs (augmentation du nombre d'isolés, développement du travail à temps partiel, développement peu démocratique des pensions complémentaires, etc. avec toutes les conséquences qui s'ensuivent pour la pauvreté des femmes et leur pension).

Qu'est-ce que c'est, «la Journée de l'égalité salariale» ?

La date n'est pas été choisie par hasard. En effet, les femmes gagnent, en brut et sur base mensuelle, en moyenne 25% de moins que les hommes. Partant de ce constat, la FGTB a calculé que les femmes doivent travailler 3 mois de plus que les hommes pour atteindre un salaire mensuel équivalent. Cela nous amène donc à la date du 31 mars que la FGTB a choisie pour organiser sa journée d'action symbolique sur le terrain : c'est-à-dire dans les entreprises.

Cahiers de revendications

La campagne 2008 présente 10 revendications, cinq pour le gouvernement et cinq pour les partenaires sociaux.

- Une législation qui rend plus transparent le dialogue social sur les salaires.
- Une plus grande attention pour l'égalité (de genre) dans l'enseignement.
- La construction de structures d'accueil collectives, en particulier pour l'accueil d'enfants.
- L'optimisation du rapport annuel sur l'écart salarial.
- Une meilleure valorisation (équitable et financière) des métiers dits "féminins".
- L'intégration systématique de l'approche de genre dans la concertation sociale européenne.
- L'actualisation de la Convention Collective du Travail (CCT) 25, qui garantit l'égalité salariale en cas de travail légal, conformément à l'engagement de l'AIP.
- Donner plus de chances aux femmes dans certains secteurs, métiers et fonctions.
- Une plus grande attention pour une gestion du personnel neutre du point de vue du genre, également dans les secteurs et entreprises dits « masculins ».
- L'amélioration du statut des travailleurs à temps partiel.



Frank Moreels redaction

Sandra Langenus
Frida Kaulen
Eddy Graller
Philippe Dumortier
Véronique De Roeck

Annemie Craeye photos

Véronique De Roeck
Walter Baes
Eddy Graller
FNV
iStock